

# eDéménagement

Une annonce de déménagement peut se faire en ligne ou directement au guichet de la Commune.

Annoncez votre changement d'adresse au sein de votre Commune actuelle ou vers votre nouvelle Commune de domicile en cliquant ci-dessous.

## **Annoncer mon déménagement en ligne**

Vous avez besoin

- d'un livret de famille pour les personnes mariées – ou une copie de l'acte de naissance des enfants à défaut du livret de famille,
- d'une copie de votre contrat de bail si vous êtes locataire,
- d'une copie de la dernière police d'assurance-maladie pour chaque membre de la famille,
- de votre numéro AVS,

Comment procéder ?

1. Se connecter au **guichet virtuel**, et au besoin créer votre compte.
2. Compléter en ligne les informations demandées sur chacun des écrans.
3. Inclure en pièces jointes les documents demandés.
4. Transmettre la demande de déménagement.

Prochaines étapes

1. La Commune de départ traite votre annonce de déménagement.
2. Si le dossier est complet, la Commune de départ la transmet à votre Commune d'arrivée.
3. La Commune d'arrivée traite votre dossier et vous informe que tout est en ordre ou vous contacte si nécessaire.

Durant ce processus, vous serez informés à chaque étape décrite ci-dessus.

Délais

Commune de départ : Vous recevrez une confirmation de votre annonce de déménagement dans le guichet virtuel. Votre annonce de départ sera traitée en principe dans les 48 heures (selon les horaires d'ouverture de votre Commune) par le Contrôle des habitants. Ce dernier prendra contact avec vous si besoin.

Commune d'arrivée : Dès la validation de votre annonce de déménagement par la Commune de départ, celle-ci sera transmise à votre nouvelle Commune de domicile. Le Contrôle des habitants prendra contact avec vous si besoin.

**Si votre Commune de destination n'est pas encore connectée à eDéménagement**, vous devrez vous rendre personnellement au Contrôle des habitants de votre nouvelle Commune de domicile pour annoncer votre arrivée.